6 RAISONS DE CONSIDÉRER (OU NON) QU'IL FAUT TUER LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

TRIBUNAL POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES DE L'ORSE
COMPTE RENDU DE SÉANCE DU MARDI 21 JANVIER 2020 - THÉÂTRE LEPIC

Observatoire
de la responsabilité
sociétale
des entreprises

crédit photos : Felix Dupuy

Partout étiquetée et nulle part - ou à peine - appliquée ? La Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) concentre sur elle de multiples reproches en insuffisance et en instrumentalisation. Son bon principe ne semble guère avoir infléchi l'attitude des multinationales et des marchés face aux défis sociaux et environnementaux qui justifient sa prise en compte. Dusse-t-elle mourir d'avoir failli à son ambition ? Saisi par l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE), le Tribunal pour les Générations Futures en a débattu le 21 janvier à Paris.

L'éthique a la cote, en ces temps de bouleversements sociaux et d'urgences climatiques. Elle se brandit, se revendique, s'affiche ou, d'un mot, se publicise à la faveur de stratégies d'entreprise qui, faute de les résoudre, ne peuvent plus ignorer les tendances du présent et du futur proche. *"Un capitalisme vert, tu promouvras". "Au développement durable, tu contribueras". "La parité, tu respecteras". "Le diversité, tu favoriseras",* etc. Certifiés par des labels, récompensés par des prix, les Dix Commandements de l'entreprise du XXIe siècle déclinent autant d'interfaces de la désormais célèbre Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) - également nommée responsabilité "sociétale" - censée mettre les entités productrices de valeur en accord avec l'intérêt commun.

Apparue pour la première fois sous la plume de l'économiste américain Howard Bowen dans son ouvrage *Social Responsabilities of the Business Man* en 1953, le concept de RSE signifie la prise en compte par les entreprises, sur une base volontaire, des préoccupations (et conséquences) sociales et environnementales liées à leurs activités et à leurs interactions avec d'autres acteurs. De fait, une culture de l'impact a bel et bien essaimé parmi les consciences entrepreneuriales. En témoignent les multiples initiatives endossant le principe de la RSE, du recours aux énergies renouvelables à la garantie d'égalité salariale en passant par la lutte contre l'obsolescence programmée et la gouvernance participative. Mieux, la RSE s'est récemment incorporée, au moins en France, au corpus législatif avec la loi Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation de l'Entreprise (PACTE) du 22 mai 2019 et la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre du 27 mars 2017. Incitant une "raison d'être" pour l'entreprise, la première dispose que l'intérêt social devient un impératif de bonne gestion des sociétés. La seconde oblige les grandes entreprises à mettre en oeuvre des pratiques adaptées à l'identification et à la prévention de risques ou d'atteintes à la santé, à la sécurité des personnes, aux droits humains et à l'environnement. Entrepreneurs et donneurs d'ordre devraient-ils s'estimer quitte de leurs responsabilités ?

Las. Les ressources planétaires s'épuisent. Les discriminations persistent. La précarité perdure et, souvent, s'aggrave. L'invocation d'une responsabilité sociale contredit à peu de frais les "dieselgate" et autres scandales de l'envergure d'un Cambridge Analytica, qui prêtent à douter d'une révolution comportementale des entreprises et surtout des plus cotées d'entre elles. La RSE ne serait-elle alors que la marque de l'hypocrisie ou pire, l'estampille d'une bonne conscience non plus achetée mais vendue ? La laver d'un aussi lourd soupçon reviendrait-il à la supprimer ? Faut-il décapiter la RSE ? Pour trancher l'affaire, le Tribunal pour les Générations Futures s'est transporté sur les hauteurs de Montmartre, un 21 janvier jour de la mort de Louis XVI, à l'initiative du tout juste vingtenaire Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE). Selon un protocole inédit, la présidente de l'ORSE, Hélène Valade, a accepté d'assumer la posture de l'accusée, sous la vigilance de trois témoins : Swann Bommier, chargé de plaidoyer au CCFD-Terre Solidaire et coauteur de l'ouvrage *L'entreprise comme commun, au-delà de la RSE* (éd. Charles Léopold Mayer, 2018) ; Frédérique Lellouche, chargée de la RSE à la CFDT ; et Basile Michardière, codirecteur de l'incubateur Makesense.

HÉLÈNE VALADE, PRÉSIDENTE DE L'ORSE

OUI
La RSE ne fait pas vibrer les CA

1. LA RSE NE POSE AUCUNE CONTRAINTE RÉELLE

Des injonctions, parfois. Des recommandations, souvent. Des labels d'auto-satisfecit, toujours. Mais pour quels résultats ? La responsabilité sociale a bon dos quand on se souvient qu'il y a un demi-siècle, le président chilien Salvador Allende réclamait à la tribune de l'ONU un strict encadrement des multinationales. Le héraut de l'Unité populaire a payé de son pouvoir et de sa vie d'avoir aussi bravé ces dernières. Sa volonté est restée un voeu pieux, scellant le plafond de verre de la RSE. *"Avec la RSE vous pouvez tout faire, sauf l'essentiel : changer le régime de propriété et la régulation du capital",* attaque Swann Bommier. L'attitude de certains États n'aide pas à modifier cet état de fait. *"Il suffit qu'un paradis fiscal aille contre la volonté internationale pour la désarmer",* poursuit le chargé de plaidoyer du CCFD. *"Une petite exemption, sinon je me délocalise chez le voisin."* Le rehaussement des planchers sociaux et environnementaux à échelle mondiale se fait attendre. Les entreprises ont alors beau jeu de jouer double jeu.

2. LES BONNES INTENTIONS AFFICHÉES NE FONT PAS LES BONNES PRATIQUES

Le marketing du durable et de l'éthique se déploierait-il avec autant d'intensité si les pratiques répondaient concrètement aux attentes des citoyens et consommateurs ? Basile Michardière veut bien en convenir. *"Il y a une RSE que j'assassine. Celle des rapports non lus et de la fontaine à eau."* Cette même eau, conditionnée en petites bouteilles plastique qui continue d'être exportée impunément au Mexique et au Japon. La maximisation du profit reste gravée dans le marbre du néolibéralisme quand, rappelle Swann Bommier, cette même idéologie accrédite l'idée que *"seul le marché serait à même de répondre aux enjeux"* soulevée par la RSE. Une contradiction aussi béante souligne le peu de poids des meilleures volontés responsables face à l'ampleur des chocs sociétaux et environnementaux qui s'annoncent. Le Pape François n'a-t-il pas épinglé la *"joyeuse irresponsabilité d'une certaine écologie",* bien en-deçà du défi réel ?

3. L'ENTREPRISE NE FONCTIONNE PAS COMME UN "COMMUN"

Le temps est justement compté, rappelle le procureur Vincent Edin. Dans ces conditions, *"espérer que les chefs d'entreprise et leurs actionnaires s'intéressent vraiment à la RSE consiste à attendre Godot avec Beckett",* s'alarme le magistrat en invoquant la pionnière de la notation sociale et environnementale Geneviève Férone-Creuzet. *"La RSE ne fait pas vibrer les CA."* Elle y parviendrait peut-être si les entreprises atteignaient une autre envergure : celle d'un commun associant tous ses acteurs et vis-à-vis, selon le principe rappelé par Swann Bommier d'une *"démarche d'interprétation et d'action collectives."* Le chargé de plaidoyer pose deux préalables à cette évolution : la défense de l'idéal démocratique et le respect des limites environnementales. *"Deux critères à laquelle aucune multinationale ne répond."* La mort de la RSE se justifierait du fait qu'il n'y aurait rien à attendre de l'entreprise qui s'en prévaut ?

NORA HAMADI

VINCENT EDIN

SWANN BOMMIER

NON
Pourquoi tuer la graine avant qu'elle ne fleurisse ?

1. UNE CULTURE DE L'IMPACT SE DÉVELOPPE

"L'entreprise n'existe pas", rétorque, un brin provocatrice, Frédérique Lellouche. Oui, reconnaît la référente RSE de la CFDT, l'équilibre des pouvoirs entre dirigeants et salariés reste insuffisant. Oui, encore, l'optique de maximisation du profit laisse penser que seule compterait la parole des actionnaires. Pour autant, *"les salariés sont les ambassadeurs du long terme, la RSE correspond à une attente des jeunes générations et on constate aujourd'hui des effets positifs entre RSE et compétitivité"*. Basile Michardière en veut pour preuve ces nouveaux entrepreneurs venus rejoindre les rangs de Makesense, *"quitte à renoncer à 40% du salaire qu'ils auraient pu obtenir ailleurs"*. La conscience d'exigences nouvelles fait son chemin. *"Pour les salariés, la RSE est un moyen de donner du sens à leur activité, tenant compte de son impact, de créer de la confiance et de prévenir des risques"*, confirme Frédérique Lellouche.

2. L'INCORPORATION DE LA RSE À LA LÉGISLATION REFLÈTE UNE ÉVOLUTION DE FOND

Le législateur ne s'y est d'ailleurs pas trompé. *"Il n'y a pas d'acteurs vertueux en soi et c'est bien le sens de la loi PACTE, qui a institué des sociétés à mission, même s'il faut ensuite y mettre les moyens"*, poursuit la cédétiste. Basile Michardière perçoit à son tour une évolution reflétée dans la volonté du politique. *"Les départements RSE font leur trou et entraînent même aujourd'hui des responsables financiers."* Les entreprises entendraientelles enfin, selon la raison d'être de Makesense, qu'il est de leur intérêt propre de s'aligner sur l'intérêt général ? Passant à l'offensive, Hélène Valade le certifie par l'exemple de grands groupes sollicitant l'expertise de l'ORSE. *"Les lois sur le devoir de vigilance et PACTE n'auraient jamais vu le jour sans les efforts de Michelin et son "entreprise libérée" sur l'enjeu de la durabilité, d'Engie sur la transition écologique ou encore de LVMH sur la comptabilité environnementale."* L'avocat François Fluhr pousse même l'argument jusqu'à souligner le courage de certaines entreprises contre la volonté politique dominante. *"Quand l'administration Trump s'est retirée des Accords de Paris, 900 entreprises et investisseurs se sont coalisés trois jours plus tard au sein de la campagne "We Are Still In" ["Nous sommes encore dedans" – ndlr]."*

FRANÇOIS FLUHR,

BASILE MICHARDIÈRE

3. FACE AUX RÉSISTANCES, LA MOBILISATION RESPONSABLE EXIGE DU TEMPS

Blocages et humeurs contraires sont donc loin de concerner les seules entreprises. *"Les entreprises font même davantage que les États"*, assure Hélène Valade. *"La commande publique, elle, ne favorise guère le passage à l'économie circulaire."* Si elle dit *"rêver"* d'une entrée globale dans ce nouveau modèle économique, la présidente de l'ORSE n'en méconnaît pas le coût humain et social. Trente ans de réflexion et de mise en pratique patiente de la RSE pèsent peu au regard de l'Histoire contre deux-cents ans d'économie industrielle traditionnelle. *"Les résistances, y compris humaines, devraient-elles plier par une dictature qui mettrait subitement tout le monde au même niveau ?"* Une culture de la responsabilité partagée appelle du temps. Elle implique de conjurer les impatiences. Condamner à mort la RSE pour avoir tardé à tenir toutes ses promesses, c'est *"tuer la graine avant qu'elle ne fleurisse"*, selon le mot de maître Fluhr, pour qui *"lui couper la tête ne lui ôtera plus son esprit"*.

A l'issue du droit de réponse de la putative accusée, et des plaidoiries de l'accusation et de la défense, le jury du Tribunal pour les Générations Futures composé deux femmes et trois hommes a répondu par une négative unanimité à la question posée. *"Trop belle et trop jeune pour mourir"*, la RSE ne peut pas tout porter, de même que des entreprises qui devront compter avec les mobilisations individuelles. Les défis sociaux et climatiques n'en convoquent pas moins une RSE à la mesure, ont argumenté certains, sans quoi *"les plus réfractaires à l'ampleur du choc à venir le subiront d'autant plus."*

FRÉDÉRIQUE LELLOUCHE,

Observatoire
de la responsabilité
sociétale
des entreprises

L'Orse remercie chaleureusement ses fidèles soutiens :
AG2R La Mondiale (Delphine Lalu),
AXA (Céline Soubranne),
EDF (Brigitte Fargevieille),
PWC (Sylvain Lambert),
SANOFI (Laurent Lhopitallier),
SNCF (Sophie Chambon)
et SUEZ,
tous les membres de l'association et amis qui ont participé à cet événement,
le mardi 21 janvier 2020 pour les 20 ans de l'Orse et qui ont contribué à son succès.

Elle remercie également l'équipe d'Usbek&Rica, partenaire de cet événement
et l'équipe du théâtre Lepic (1, avenue Junot à Paris dans le 18e).

Un très grand merci aussi aux protagonistes :
Nora Hamadi, présidente du tribunal
Vincent Edin, procureur
François Fluhr, avocat
Hélène Valade, présidente de l'Orse, accusée
Frédérique Lellouche, administratrice de l'Orse, témoin
Swann Bommier du CCFD-Terre solidaire, témoin
et Basile Michardière de Make sense, témoin

Crédit photos : Felix Dupuy